

Séance publique du mercredi 7 mai 2014
20 h 30

1) Droit de préemption : exercice par le conseil

2) Urbanisme – Droit de préemption : deux dossiers à examiner :

- n°14.1097 au titre des ENS (espaces naturels sensibles)
- n°2014-005 au titre du DPU (droit de préemption urbain)
- n° 2014-439 terrain aux Champ Berthe,

La commission d'urbanisme n'ayant aucun projet de prévu sur ces trois DIA, le conseil municipal vote par 15 voix contre la préemption

3) Délégations du conseil municipal au maire, conformément à l'article L 2122-21 du CGCT.

- Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :
- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

4) Commission d'Appel d'Offres : modification de sa composition. Le Maire étant président de droit il ne peut être compté comme membre. Gérard ESPINOSA est élu membre titulaire, Suppléante supplémentaire est Isabelle MORONVAL

5) Communications des commissions.

6) Questions diverses.

PLH : avis demandé par la CCPL. Si le conseil ne se prononce pas, il est accepté de fait. Aujourd'hui notre commune n'est pas assujettie aux logements sociaux. Marsillargues et Lunel sont soumises au respect de la règle. Marsillargues étant en zone inondable aucune construction ne peut être envisagée. Lunel souhaiterait une répartition des efforts sur le territoire de la communauté. Saussines ne possèdent aucun terrain, ni aucun bâtiment. La seule opportunité serait le terrain Calmet, sur lequel un projet de promoteur est initié, nous attendons les conclusions.

Le conseil doit se prononcer sur sa position sur le PLH avant la fin du mois de Mai : objectifs totaux 2013-2018 proposés pour Saussines : 11 nouveaux logements, au rythme de 2 par an :

- 3 logements locatifs dans le parc privé vacant,
- 8 logements locatifs à construire (parc public) dont 5 PLUS, 2 PLAI, et 1 PLS

Notre but premier est de loger des Saussinois, mais nous pensons qu'il faut accompagner ces mesures d'une organisation de transports réguliers pour permettre de rejoindre les villes d'emplois.

- Une communication auprès des propriétaires pourrait être faite
- le conseil municipal autorise le Maire à signer l'adhésion au projet.

Commission administration

- mise en place d'une réunion hebdomadaire avec le personnel
- proposition de mise en place d'un projet Marianne (charte de qualité de service) :
- Gestion du courrier : bonne acceptation du principe par le personnel

Participation au SIRNEM

- Monique Masduraud a assisté à la première réunion
- Des élus font part de travaux non conformes, une communication adaptée sera mise en place et des réserves devront être faites à la réception des travaux.

Préparation des animations prévues dans le cadre « Des Racines et des mots », les problèmes d'informatique et de connections de la médiathèque ont été réglés par W. Pellecuier.

H. Sarrazin a été élu à la vice-présidence de la CCPL : Culture et nouvelles technologies

Commission Culture et Animations

Réunion mardi 6 Mai. Présentation des activités contrôlées par F. Verjus ; revue des animations prévues dans les mois à venir.

Préparation de la fête votive : sécurité, hygiène, tente de dégrisement, éthyloests ?

Demande de subvention par l'association entre parenthèse pour des projets

Proposition de M. Saillard d'organiser un festival du rire au mois de Septembre.

Projet de revoir les conditions d'utilisation de la Salle Polyvalente : l'usage par les associations fera l'objet d'une convention et de dépôt de caution.

Une commission ouverte sera programmée le 24 Juin.

Une journée des nouveaux arrivants sera organisée le jour des associations.

Conseil des jeunes

Besoin de définir la tranche d'âge : CM1, CM2, 6^{ème} et plus ?

Une dizaine de personnes élues pour 2 ans

Prévoir une mise en place en Septembre

Sussargues conduit un projet similaire.

Personnel technique communal

Immersion de C. Cathelin dans la vie quotidienne de nos agents techniques

- 1) Conditions de travail
 - a. Portage : bras hydraulique, remorque basse
 - b. Education au niveau des postures
- 2) Polyvalence des compétences
 - a. Espaces verts : machine à débroussailler
 - b. Contacts avec la population : rôle de médiateur
- 3) Mise en place du jardin pour les élèves au mois de septembre, mais attention les travaux de constructions de la cantine peuvent gêner des contraintes de sécurité.

CCAS

Réunion avec le CLIC prévu

Elections du 25 Mai

Organisation des séances de présence

Informations diverses

Verre en Vigne à Saint-Christol le 24 Mai

Courrier de l'association entre parenthèse qui remercie tous ceux qui ont aidés à la réalisation du Carnaval

Congrès des maires de l'Hérault les 14 et 15 mai au palais des congrès de Montpellier

Formation des élus : limite des places à 2 élus par village

AG de l'association des Hautes Roches le 28 Mai : M. Masduraud

Courrier M. Cohen sur les risques liés à la vitesse des véhicules circulant sur la route de Beaulieu.

Cérémonie du 8 Mai à 11h15 à Boisseron puis à Saussines à 11h45 suivie d'un apéritif et d'un repas.

Prochain conseil le mercredi 4 juin 2014 à 20h30